



Bulletin municipal

Ce bulletin municipal est principalement dédié aux différents sujets abordés en conseil municipal ces derniers mois. Nous poursuivons un travail d'amélioration et d'entretien sur notre commune. Il est important d'aller sans cesse de l'avant en essayant de n'oublier et ne négliger personne.

Le beau temps de ce mois de juillet a servi tout aussi bien le milieu agricole que touristique.

Les grandes manifestations du mois d'août arrivent à grands pas : concours de chevaux et de pétanque, trail du Mézenc, vide grenier et soupe aux choux, Tour de l'Avenir et pour terminer, la traditionnelle foire du 21 août.

Merci aux bénévoles et aux différentes associations qui apportent toujours beaucoup de dynamisme, d'énergie et de vitalité au village au travers des animations organisées tout au long de l'année. Ces moments sont précieux car, souvent l'occasion de retrouvailles entre les establaïns de cœur.

Cet été a vu aboutir le projet privé de luge 4 saisons : le Lugik Parc vient étoffer l'offre touristique. Nous souhaitons une bonne réussite à cette nouvelle activité.

Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux establaïns

Belle saison estivale à chacun d'entre vous.

Philippe Brun

Présentation du budget

Budget 2018

Vote du compte de gestion et de compte administratif

		EXERCICE 2018	RÉSULTATS EXERCICE 2018	REPRISE ANTÉRIORITE	CUMUL
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	478 278,94	+ 85 695,26	+ 32 000	+ 117 695,26
	RECETTES	563 974,20			
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	260 716,41	- 170 884,07	- 181 944,32	- 11 060,25
	RECETTES	431 600,48			
			+ 256 579,33	- 149 944,12	+ 106 635,01

Eau assainissement

		EXERCICE 2018	RÉSULTATS EXERCICE 2018	REPRISE ANTÉRIORITE	CUMUL
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	85 058,55	+ 11 815,66	+ 82 105,55	+ 93 621,21
	RECETTES	96 874,21			
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	60 080,74	+ 3 694,87	+ 57 510,00	+ 61 204,62
	RECETTES	63 775,61			
			+ 15 510,53	+ 139 615,30	+ 155 125,83

Budget primitif 2019

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019

Il respecte les principes budgétaires : annualité universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2019 a été voté le 16 avril 2019 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

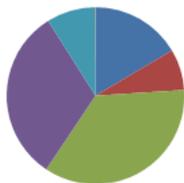
Les recettes de fonctionnement ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- Les impôts locaux (141 849 € attendus en 2018)
- Les dotations versées par l'Etat (dont la DGF-Dotation Globale de Fonctionnement)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location immobilier et communaux, droits de place...)

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 647 387,14 €

Recettes



Excédent n-1	106 635 €
recette des services	48 520 €
impôts et taxes	229 169 €
dotations et participations	205 155 €
autres recettes (loyers...)	57 408 €
recettes exceptionnelles	500 €

Dépenses



dépenses courantes (entretien des bâtiments communaux...)	209 250 €
dépenses de personnel	174 200 €
autres dépenses de gestion courante (achats de fournitures, subventions aux associations...)	40 081 €
intérêts des emprunts	24 500 €
virement à la section investissement	186 306 €
amortissements	13 050 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les cotisations obligatoires (Service Départemental Sécurité Incendie par exemple), les fournitures et sorties scolaires, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les salaires et charges du personnel communal représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune en 2018.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 647 387 €

En fin d'exercice comptable, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 sont les suivants

-Taxe d'habitation : 13,85 % -Taxe foncière sur le bâti : 8,54% -Taxe foncière sur le non bâti : 58,59 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 141 849 €

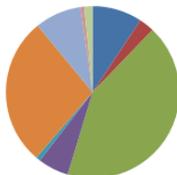
La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

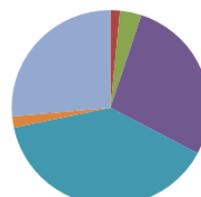
-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Dépenses



remboursement emprunts	65 461 €
place Reychausseyre	20 000 €
travaux batiments	300 000 €
éclairage public - LED	40 500 €
monuments aux morts	6 000 €
voirie + chemin ONF	196 000 €
autres acquisitions	61 000 €
dépenses imprévues	5 000 €
déficit antérieur	11 060 €

Recettes



affectation F n-1	0 €
Excédent fonctionnement capitalisé	11 060 €
FC TVA + tam	25 000 €
subventions	194 500 €
emprunt et caution	275 104 €
amortissement	13 050 €
virement section fonctionnement	186 306 €

-en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Terminer l'aménagement de la place Rechausseyre
- Voirie et chemins forestiers
- Eclairage public led
- Monument aux morts, , bâtiment, matériel
- matériel informatique école

Les subventions d'investissements prévues sont les suivantes :

- DETR et fonds 199 voirie 2018 : 60 000 €
- Rechausseyre région + solde subvention 92 500 €
- Subvention chemin forestier 27 000 €
- DSIL LED : 15 000 €

Des demandes de subvention au titre de la DETR 2019 ne sont pas actées donc non prises en comptes.

Budget eaux et assainissement

Géré en direct par la commune, avec ses propres moyens techniques, matériels et humains.

Les principales dépenses sont des travaux sur les réseaux EP (eaux pluviales) et EU (eaux usées) suite au DIAG et au schéma d'assainissement de 2017/2018 pour un montant de 80 665 € HT.

Les subventions pour ces travaux s'élèvent à 41 700 €.

De même, de gros travaux d'entretien sont prévus sur la station d'épuration.

Le budget « Lotissement croix du château » a été clos par délibération du conseil Municipal en date du 25 janvier 2019.

Les subventions aux associations 2019

Fin gras : 250 €, Trail du Mézenc : 250 €, APE Ski : 215 €, Anciens Combattants : 250 €, Coop école : 500 €, Cinévasion : 562 €
Musipage : 200 € (subvention afin d'acheter des livres pour la bibliothèque).

Au fil des conseils

LED

La presque totalité du village, ainsi que le hameau des Infruits, sont maintenant équipés en éclairage LED. A partir de 23h l'intensité d'éclairage est ainsi réduite. Cela devrait permettre une économie d'électricité non négligeable. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Fraisse pour un montant de 73 220 €. Le financement est réparti de la façon suivante : 33 000 € : subvention du syndicat d'électrification, 15 000 € : subvention du DSIL (dotation soutien investissement local), 25 220 € à la charge de la commune.

Les travaux d'assainissement

Suite au diagnostic assainissement, il s'est avéré que le réseau présente des défaillances au niveau du tri des eaux usées et pluviales d'une part et présente une certaine usure (buses béton cassées) d'autre part. En effet beaucoup d'eau de pluie issue des grilles, chéneaux, caniveaux... est déversée au réseau d'eaux usées et arrive à la station d'épuration. Cela génère des dysfonctionnements importants et une usure prématurée de la station.

La première tranche de travaux, commencée au mois de juin, concerne les rues du chamas et de la conque, zone autour du terrain de boule et la descente vers la station d'épuration. Chaque jour réserve son lot de surprises, la totalité du réseau est refaite à neuf, de vieux tuyaux béton non étanches sont remplacés par des tuyaux PVC, des regards sont changés et/ou rajoutés,... Cette partie des travaux sera achevée à l'automne après la trêve estivale. Cette première tranche de travaux va nous permettre de terminer l'aménagement de la place de Clergeat.

D'autres tranches devraient suivre dans les prochaines années.

L'entreprise Ribes TP est chargée de ces travaux sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études AB2R.



Ecole

Les effectifs pour la rentrée 2019 vont rester stables à 28 élèves. Les enfants retrouveront Marie Masclaux, directrice intervenant avec les plus jeunes et Céline Péliissier, dont le temps partiel sera complété par Marie Céline Gaudefroy, intervenant dans la seconde classe. Depuis l'automne, à la demande des enseignantes, une cabane de stockage de matériel d'extérieur a été installée dans la cour de l'école.

Notre école est longtemps restée sans nom. Après concertation avec les écoliers(ères) (par l'intermédiaire des professeurs) des propositions ont été retenues : « école des hautes terres, des hirondelles, des fleurs sauvages, des petits montagnards, des aïrelles, au creux des drailles ». Le vote du conseil municipal a donné les résultats suivants : « école des hautes terres » : 4 voix, « des hirondelles » : 1 voix, « des fleurs sauvages, des petits montagnards » : 1 voix, « des aïrelles, au creux des drailles » : 2 voix. Le nom retenu est donc : « **école publique des hautes terres** ».

Deux écrans interactifs ont été commandés pour l'école auprès de l'entreprise Dessimal. Ceci pour un montant de 12 800 € HT avec une subvention de 4604,40 € .

Le contrat de Justine Rochette qui intervient à l'école, a été reconduit pour une durée de un an.

Récupération encombrants

La récupération des encombrants est remise en place, avec l'entreprise Planchet, pour cette saison. Les personnes des communes limitrophes qui le souhaitent, peuvent y avoir accès. Le tarif reste à 20 € pour les particuliers et 100 € TTC pour les professionnels. Les nouveaux horaires seront de 10h à 12h les deuxième et quatrième vendredis du mois de juin à octobre.

Un arrêté sera pris : une amende de 250 € pour toute personne déposant des « déchets » devant les grilles.

Pour rappel : sont récupérés: bois, ferraille, plastiques, cartons..., les déchets plus spécifiques comme, par exemple les huiles et l'amiante ne seront pas collectés.

12 juillet	26 juillet	9 août	23 août
13 septembre	27 septembre	11 octobre	25 octobre

Communaux

Le lot de Gibert, parcelle AZ 079 d'une superficie de 7ha18, a été attribué à Aurélien Jourdan, seul candidat, nouvel agriculteur installé aux Etables sur la ferme de Roland Giraud.

Le lot de la Vacheresse, en Clergeat, parcelle BK L21 d'une superficie de 7ha63 a été attribué, pour une année, en location en herbe, à Didier Brun.

Recensement

En janvier 2020, la commune est, concernée par le recensement. La secrétaire de mairie sera la coordinatrice municipale du recensement et nous cherchons un agent recenseur. Si vous êtes, ou connaissez, une personne intéressée, bien vouloir vous manifester auprès de la secrétaire de mairie.

Les marchés

Un règlement pour les marchés du jeudi et du dimanche est en cours de préparation. Celui-ci deviendra effectif à partir du premier septembre. Il permettra de différencier les forains présents de façon régulière toute l'année et les saisonniers.

Vitesse la Vacheresse

La vitesse excessive des voitures lors de la traversée du hameau de la Vacheresse est un problème. La pose de ralentisseurs sur la départementale n'est pas envisageable, les services du département y sont hostiles. La pose de chicane est actuellement en expérimentation . Les premiers constats ne sont pas satisfaisants : d'une part, la diminution escomptée de la vitesse n'est pas observée ; d'autre part, du côté des Etables, la distance avec le pont est insuffisante pour permettre à des véhicules un peu longs ou avec remorque de se rabattre. A suivre...

Communauté de communes

La répartition des sièges de la communauté de communes pourrait évoluer. Il y a actuellement 40 conseillers communautaires, et il est envisagé de passer à 43, ce qui permettrait aux communes des Etables, de Saint Front et de Fay sur Lignon, d'avoir deux conseillers au lieu d'un seul.

Monument aux morts

Une subvention de 1434 € est accordée par l'ONAC pour la réalisation du monument aux morts. La date d'inauguration est fixée au dimanche 10 novembre. Les plaques du monument aux morts situé au fond de l'église ont été restaurées avec la réécriture des différents noms.

Fleurissement

Le fleurissement du village a été assuré par Jeanne Pradier et Claude Gros. Quant au hameau de la Vacheresse, l'association locale le prend totalement en charge, main d'œuvre et financement.

Enfouissement ligne fibre



En 2018, l'entreprise Orange a informé Monsieur le Maire que la fibre allait arriver sur les Estables par l'Ardèche. Par la suite, entre les prés des bœufs et Blache-redonde, Philippe Brun a remarqué l'implantation d'un piquetage laissant présager la pose d'une ligne aérienne. Il s'est rapproché de l'entreprise Orange pour leur signaler qu'ils étaient dans un site classé et que la pose d'une ligne aérienne lui paraissait très surprenante. Malgré cela, suite à diverses tergiversations, la ligne a été posée. Lors d'une rencontre avec la DREAL, Philippe Brun a fait part de sa surprise face à cette situation. La DREAL, comprenant le problème, s'est rapprochée de Monsieur le Préfet. Il s'est avéré que la pose de la ligne aérienne n'était pas autorisée, et, en juillet, la procédure de remise en état du site avec enfouissement de la ligne a eu lieu. C'est avec plaisir que l'on retrouve notre site vierge de tous poteaux.



prenant le problème, s'est rapprochée de Monsieur le Préfet. Il s'est avéré que la pose de la ligne aérienne n'était pas autorisée, et, en juillet, la procédure de remise en état du site avec enfouissement de la ligne a eu lieu. C'est avec plaisir que l'on retrouve notre site vierge de tous poteaux.

Adressage

La mise en place de l'adressage a été un travail de longue haleine.

Différentes étapes :

- Nommer les différentes rues : ce travail important avait déjà été réalisé par la municipalité précédente et a été conservé à l'identique. Seuls quatre noms de rues ont dû être ajoutés.
- Repérer clairement chaque rue, du village et de la Vacheresse, sur un plan cadastral
- Répertorier la section et le numéro de chaque habitation du village et de nos deux hameaux, de chaque lieu-dit en campagne.
- Pour le village et le hameau de la Vacheresse, replacer chaque maison dans sa rue ; pour les lieux-dits, les replacer sur leur route.
- Dans chaque rue, attribuer un numéro à chaque habitation sans oublier de garder des numéros libres pour des « ouvertures de portes » éventuels.
- Le numéro 13 a été supprimé de façon systématique.

Ce travail a été présenté en conseil municipal lors de la réunion du lundi 22 juillet. Une délibération a été prise et envoyée en préfecture afin que ce travail puisse être officialisé.

Par la suite, chacun pourra prendre connaissance de sa nouvelle adresse, et faire le nécessaire pour les changements d'adresse. Pour la pose des « plaques numéro » une information sera donnée ultérieurement.

Nous espérons avoir fait le minimum d'erreurs sachant qu'elles sont inévitables, malgré les nombreuses relectures.

Voierie communale

Comme les autres années, des travaux de réfection des voies communales vont avoir lieu. L'entreprise Chambon a été retenue, pour les réaliser, pour un montant de 30350 € HT. Il s'agit de la réfection et rehausse du chemin de Chapelon (jusqu'au croisement) soit environ 1500m² en tri-couches et des chemins de Malosse, de la Blanche et du Faure soit environ 5700 m² en bi-couches.

Kamelott

Le centre d'animation a été loué pour le tournage de Kamelott les 18-19-20 mars. Un chapiteau occupant une partie du parking a été mis en place et des barrières Vauban ont été prêtées, pour un montant de 1500€. De nombreuses personnes, adeptes du film, se sont rendues sur le site du tournage mais, le lieu était très bien sécurisé et, le secret de l'énigme bien gardé, à leur grande déception...

Stationnement

Le stationnement des voitures devient un réel problème au quotidien. Bien avant que le parking ne soit complet, de nombreuses voitures sont stationnées sur des emplacements non autorisés au détriment de la sécurité. Pour la saison d'hiver, des barrières Vauban avaient été placées au bas de la rue du Rouzoulin d'une part et au départ de la rue de l'Alambre (coté route des Boutières) d'autre part, pour limiter l'accès au domaine alpin. Avec le Lugik Parc, le problème estival est donc le même, et cette zone reste réservée aux riverains, livreurs et secours. La pose de barrières automatiques est envisagée. Une première réunion a eu lieu avec les différents riverains concernés. A suivre...

PNR

Un nouveau panneau a été implanté à gauche de la porte d'entrée principale du centre d'animation. Il a été réalisé par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR) moyennant un financement de 484 € TTC par la commune. L'entretien pour 5 ans est à la charge du parc puis la commune prendra le relais.

Ardéchoise

L'Ardéchoise a eu lieu les 21 et 22 juin. Les banderoles ont été achetées par la mairie pour un montant de 250 €. Elles sont posées et retirées par les commerçants, de même que les décorations. La buvette et le contrôle se sont faits devant la boulangerie. La mairie a fourni le ravitaillement, le comité d'animation le matériel ; l'association des commerçants a assuré les permanences.

Tour de l'Avenir

Le Tour de l'Avenir va passer par le village des Estables le 20 août entre 12h30 et 15h00 environ.

Les coureurs vont traverser le village en arrivant par la route des Infruits, puis la rue de la traverse, la place du Mézenc et repartir enfin par la route du Gerbier. Toutes les routes et rues qui croisent le parcours des coureurs, devront être sécurisées.

C'est un évènement important qui rassemble les meilleurs espoirs de moins de vingt-trois ans. Il se déroule du 15 au 25 août et relie Marmande (47- Lot-et-Garonne) au Corbier (73-Savoie) en 10 étapes pour un total de 1071 km. Il passe aux Estables lors de la sixième étape entre Saint Julien (43) et Privas (07). Cela représente environ 150 participants sur 25 équipes de 6 coureurs maximum. Réservez leur un accueil festif et sécurisé ainsi que tous nos encouragements.

INFORMATIONS

* Pensez à consulter le site internet <http://www.lesestables.fr/> où vous retrouverez toutes les informations courantes.

* Pensez à lever le pied lors de la traversée du village, de la déviation et des hameaux de la commune.

* **Un mot de la poste - Propriétaires de chien(s) : veillez à la sécurité de votre facteur !**

L'an dernier, 2 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chien sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- Une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer la main par-dessus un portail ou un grillage).
- Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

* Un placard de stockage, de la salle de la mairie, a été attribué à l'association « la boule Establaine ».

* **La mémoire retrouvée revient !** Jean Paul Rique vous accueille pour voir, ou revoir, des photos et faire revivre la mémoire : le samedi 10, le dimanche 11 et le samedi 31 Août, de 10 h 30 à midi, dans la salle de projection de l'espace associatif.

Agenda	*
◇ Concours de chevaux jeudi 8 août	*
◇ Concours de pétanque samedi 10 août	*
◇ Exposition APPEM salle de la mairie du vendredi 02 août au jeudi 15 août 2019.	*
◇ Vide grenier et soupe aux choux dimanche 11 août	*
◇ Trail du Mézenc jeudi 15 août	*
◇ Foire estival mercredi 21 août	*
◇ Rencontre la boule Establaine club Saint Etienne de Fontbellon samedi 24 août	*
◇ Sortie la boule Establaine à Courry samedi 14 septembre	*
◇ Les virades de l'Espoir dimanche 29 septembre	*
